

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU

### SÉANCE DU 19 février 2019

<p><b><u>DATE DE CONVOCATION</u></b> 13 février 2019</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf février, à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte GODFROY, Maire.</p>
<p><b><u>DATE D’AFFICHAGE</u></b> 13 février 2019</p>	<p><b>Etaient présents :</b> Mrs LE DRUILLENNEC, LISOTTI, GOUZOUGUEN, LE FAUCHEUR, LE MOIGNE, BOUETTE, BOUDEHENT, L’HEVEDER</p>
<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b></p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRESENTS : 13</p> <p>PROCURATIONS : 0</p> <p>VOTANTS : 13</p>	<p><b>Mmes</b> LE MASSON, LE ROY, LE GRAND, POIX</p> <p><b>Etaient absents :</b> Mmes ADAM, MOISAN, DANIEL, LE GALLIC-BODROS Mrs. LE JEAN, LE HOUEROU,</p> <p><b>Procurations :</b></p> <p><b>Secrétaire :</b> M. LE FAUCHEUR</p>

#### **11-02-19 PARK SALADENN – CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS LOCATIFS PAR GUINGAMP HABITAT – MODIFICATION DES PARCELLES**

Depuis la séance du Conseil Municipal du 29 janvier où la délibération n°07-01-19 autorisait la cession à Guingamp Habitat des terrains supports de l'opération, situés lotissement Park Saladenn, lots 13, 14 et 18, parcelles communales cadastrées respectivement I2234 (536 m<sup>2</sup>), I2233 (472 m<sup>2</sup>), et I2204 (520 m<sup>2</sup>), une rencontre avec l'architecte ( M. Richard GUILLEMOT du cabinet TROIS-ARCHITECTES) s'est déroulée le 4 février 2019. Après exposé des plans de construction et discussion avec M. Jean-Luc Daniel de GUINGAMP HABITAT, l'implantation du projet nécessite une modification.

En effet, le programme de GUINGAMP HABITAT prévoit un garage pour chaque logement et le lot n°14 (parcelle I2233) s'avère être trop exigu considérant les marges de recul de la voirie du lotissement que le règlement d'urbanisme impose.

Pour rappel, le programme serait :

- 6 logements de type T3 (62/63 m<sup>2</sup> + garage de 18 m<sup>2</sup>).

- logements, de plein pied, adaptés aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite (profil privilégié pour l'attribution), 2 au minimum seront loués à des demandeurs économiquement fragiles (type RSA) du fait d'un financement à 30% de l'opération en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

- loyer de 350 à 390 €
- 2 logements par parcelles

La solution serait de céder le lot n°12 (parcelle I2235 de 598 m<sup>2</sup>) au lieu du lot n°14 (parcelle I2233 de 472 m<sup>2</sup>).

Afin de permettre la poursuite de la procédure, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **CONFIE** à Guingamp Habitat l'opération précitée de construction de 6 logements locatifs sociaux de type T3,
- **AUTORISE** la cession à Guingamp Habitat des terrains supports de l'opération, situés lotissement Park Saladenn, lots 12, 13 et 18, parcelles communales cadastrées respectivement I2235 (598 m<sup>2</sup>), I2234 (536 m<sup>2</sup>), et I2204 (520 m<sup>2</sup>),
- **ACCEPTE LA CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE** de ces lots, d'environ 1 650 m<sup>2</sup>, pour la construction de ces six logements.

## **12-02-19 URBANISME – PROJET D'EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION SUR LA COMMUNE DE PLOUARET**

Par arrêté en date du 21 janvier 2019, le Préfet des Côtes d'Armor a ordonné l'ouverture d'une consultation publique sur une demande d'installation classée pour la protection de l'environnement soumise à enregistrement présentée par la SARL Trégor Biogaz, en vue d'exploiter une unité de méthanisation au lieu-dit « Lan Aman » à Plouaret.

Le dossier de l'exploitant et le registre seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Plouaret pendant quatre semaines, du 18 février au 18 mars 2019.

En tant que commune située dans le périmètre d'un kilomètre de l'exploitation et/ou dans le périmètre du plan d'épandage, l'avis de la commune de LOUARGAT est sollicité, dès l'ouverture de l'enquête, dans un délai de quinze jours après la clôture de l'enquête à savoir pour le 2 avril 2019 au plus tard.

Louargat est concernée par l'épandage sur les terres exploitées par l'EARL de PRAT BIHAN sur une surface de 69,7 ha.

Afin d'éviter des frais de reprographie importants, les élus louargatais ont été informés, par mail en date du 4 février 2019 de :

- ↳ L'affichage réglementaire à la vue du public, en mairie de Louargat, de l'avis de consultation du public qui précise les modalités de déroulement de la consultation,
- ↳ La mise à disposition en mairie d'un dossier assorti d'un CD ROM aux fins de consultation

Au regard de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur la demande d'autorisation présentée par le pétitionnaire (SARL Trégor Biogaz).